Secours Populaire Français, comité de Draguignan et de la Dracénie

7 rue des Minimes 83300 Draguignan 04 94 50 71 94 spfdraguignan83@orange.fr

**SPop' infos** Octobre 2024 N°22




« Tout ce qui est humain est nôtre »



## Atelier cuisine : c'est reparti le mardi matin !

**La nouvelle session de septembre a démarré pour 7 semaines avec 8 personnes encadrées par Ghislaine, Mylène, Jocelyne et Sylvie. C'est Christine qui recrute les participantes et Anie qui met de côté les aliments en fonction des recettes. Et complète éventuellement par des achats si besoin.**





**Le but est de réaliser des recettes simples avec les aliments récupérés par le Secours Populaire, d'utiliser nos ressources et de « faire les fonds de frigo ». Le groupe de dames a plaisir à se retrouver et c'est bon pour le moral de cuisiner ensemble, guidées par des**

**animatrices compétentes et bienveillantes. Les dames peuvent aussi proposer des idées de recettes. A la fin de l'activité, les personnes présentes emportent à la maison leurs réalisations en fonction de la composition de la famille. En fin de session, un repas dans nos locaux rassemble toute l'équipe pour un bon moment de partage.**

**Cet atelier cuisine initié par Claude Roux est une belle réussite ! Une bonne et douce odeur flotte dans les locaux, les participantes et les animatrices cuisinent dans le plaisir et la bonne humeur, et tout le monde se régale !**

---

## Aide aux devoirs : c'est reparti aussi le mercredi matin !




**Depuis le 2 octobre, 10 enfants du CP au CM2 répartis en deux groupes (à 9 H puis à 10 H15) viennent travailler sous la responsabilité de quatre enseignants, la plupart en retraite : Martine, Mireille, Laëtitia et Jean-Paul.**

---

## Joli succès de la braderie du samedi 5 octobre






**Notre traditionnelle braderie d'automne a connu une belle affluence dans la boutique place des Augustins mais aussi dans la cour rue des Minimes. Entre 10 heures et 17 heures de nombreux bénévoles se sont relayés pour tenir les stands de vente. On peut regretter l'absence de « gros bras » pour charger et décharger le matériel. Toutefois la braderie a**





**permis de réaliser une belle recette et l'ambiance entre bénévoles est toujours bien sympathique notamment lors de la pause repas organisée par Francis, le secrétaire général.**

---

## La municipalité rend hommage à deux dracénoises engagées et impliquées dans la vie de la cité :

## Marcelle Monzat et Josette Boisgibault



**Le maire Richard Strambio et l'ancien maire Christian Martin ont pris la parole avant de dévoiler la plaque avenue du pont d'Aups Marcelle Monzat.**

**En cette fin septembre, Marcelle Monzat et Josette Boisgibault, toutes deux récemment décédées, ont été honorées par la ville de Draguignan. A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de donner leurs noms à des lieux de la ville : l'avenue du pont d'Aups (son lieu de vie) devenue avenue du pont d'Aups Marcelle Monzat, et la maison de la solidarité pour Josette Boisgibault.**

**Marcelle Monzat surnommée la dame de cœur a créé en 1985 l'association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI) . Cette association s'est développée pour ouvrir un CAT (Centre d'Aide par le Travail) en 1983 qui est devenu aujourd'hui l'ESAT (Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail) des romarins boulevard des remparts. Cet établissement accueille une soixantaine de jeunes qui se réalisent par le**

**travail malgré leur handicap dans différents ateliers : laverie, nettoyage de voitures, espaces verts, conditionnement. Marcelle Monzat s'est aussi engagée en politique, elle a notamment été conseillère municipale déléguée aux affaires sociales jusqu'en 2001 sous la mandature socialiste de Christian Martin, son gendre. En 1998, elle a été nommée au grade de chevalier de l'ordre de la légion d'honneur en reconnaissance de son travail aux côtés des personnes handicapées.**

**Josette Boisgibault fut une militante féministe. Elle s'est engagée au PSU (Parti Socialiste Unifié) puis au sein du Mouvement Français pour le Planning familial, structure qu'elle a créée à Draguignan ou elle s'est installée en 1966. En 1979, elle devient responsable nationale au sein du PSU. Elle a refusé un poste ministériel sous François Mitterrand. Puis en 1994 elle crée la CADAC Droit des Femmes à Draguignan (Coordination des Associations pour le droit à l'Avortement et la Contraception). Adhérente du comité local d'ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne) , elle a également été membre du comité 1905 pour l'affirmation de la laïcité et la défense de la loi de 1905. Elle a publié deux livres, Des droits des femmes au féminisme, avec Jean-Claude Gillet et Mémoires et réflexions d'une féministe. La Maison de la Solidarité était toute trouvée pour honorer cette grande dame.**

---

**Marcelle Monzat**



**Josette Boisgibault**




---

## Dans l'actu :

**Chaque mois, Catherine nous gratifie de son œil acéré et documenté sur l'actualité sociale.**

## Familles monoparentales… familles fragilisées.

**Nous en recevons chaque semaine au Secours Populaire, elles représentent un pourcentage élevé des personnes accueillies pour la remise de colis alimentaires, de bons d'achat à la boutique solidaire, mais aussi pour les cours de cuisine et l'aide aux devoirs. Qui sont-elles, comment vivent-elles ?**

**Les familles monoparentales représentent aujourd'hui 25 % des foyers avec enfants, soit une famille sur quatre en France. Cette part a fortement augmenté depuis 1990 où elle s'élevait à 12 %. Cela représente aujourd'hui 2 à 3 millions de familles [1], à la tête desquelles se trouvent très majoritairement des femmes (85%, soit plus de 8 sur 10 des parents solo).**

**Cette progression de la monoparentalité est sans doute la conséquence de l'augmentation des ruptures de couples, autorisée notamment par les dispositions du divorce à l'amiable. Mais elle provient aussi de l'abandon des mères par les pères, qui avant ou après la naissance de l'enfant, fuient leurs responsabilités et disparaissent du foyer. Les violences faites aux femmes (cf article dans le Spop'Infos d'avril 2024) jouent également : elles obligent les mères à fuir le parent violent et à prendre en charge seule leurs enfants.**

**Les enfants subissent bien sûr les conséquences de cette situation : 40 % de ceux qui vivent au sein d'une famille monoparentale sont en situation de pauvreté monétaire, soit deux fois et demie de plus que les enfants élevés dans une famille en couple. Signalons également qu'ils sont fragilisés sur le plan scolaire : 42 % seulement des enfants issus de familles monoparentales atteignent la classe de seconde sans redoublement, contre 62 % pour l'ensemble des élèves.**

**Pourquoi cette précarité croissante des familles monoparentales ? Tout d'abord, ces familles vivent avec un seul revenu. Par définition, une famille monoparentale est donc plus vulnérable sur le plan économique. Marie-Clémence Le Pape, sociologue, auteure d'un ouvrage récent sur le sujet[2] apporte des précisions éloquentes sur la situation critique des femmes : « *Les mères élevant seules leurs enfants sont plus souvent au chômage, en CDD ou avec des emplois à temps partiels subis que le reste de la population*.**

**En effet, la nécessité d'être disponible pour s'occuper des enfants conduit bien souvent le parent isolé à aménager voire interrompre son temps de travail. Près d'une mère célibataire sur deux ne travaille pas à temps complet.**

**« *Elles sont aussi surreprésentées dans des emplois peu qualifiés avec des perspectives d'évolution et de formation limitées. Plus de 20 % des mères élevant seules leur enfant sont des "travailleuses pauvres", contre 5 % pour celles qui sont en couple.* »**

**De fait, elles sont confrontées plus violemment aux inégalités qui perdurent aujourd'hui entre les hommes et les femmes dans le monde du travail (écarts de salaire, difficultés à accéder à des postes à responsabilités, discriminations en raison de la grossesse ou de la maternité …). Par ailleurs, les mères qui élèvent seules leurs enfants sont de plus en plus jeunes. Leur niveau d'études ne leur permet pas toujours de trouver un emploi stable et bien rémunéré. Lorsqu'elles ne sont pas au chômage, elles cumulent souvent les contrats précaires.**

**Enfin, leur précarité s'est creusée récemment en raison du choc inflationniste et de la crise alimentaire qui en découle. Et dont nous sommes témoins au Secours Populaire.**

---

[1] Le chiffre varie en fonction de l'âge retenu (plus ou moins de 18 ans) pour comptabiliser les enfants faisant partie ou non d'une famille monoparentale.

[2] Idées reçues sur les familles monoparentales - Marie France Le Pape – Editions le Cavalier Bleu – mars 2024.

**Certes, des aides juridiques et sociales existent pour leur venir en aide :**

- **Les pensions alimentaires : près de 8 familles monoparentales sur 10 résultent d'un divorce ou d'une séparation. Si le cadre réglementaire prévoit le versement d'une pension alimentaire au parent en charge de l'enfant, son paiement est souvent source de conflits. Entre 30 et 40 % des pensions restent impayées !**
- **Les aides sociales : les parents isolés peuvent toucher le RSA qui depuis 2009 remplace l'API, Allocation pour Parent Isolé. D'ailleurs les jeunes mères y sont éligibles dès la naissance de leur bébé, sans avoir à attendre l'âge de 25 ans. L' Allocation de Soutien Familial (ASF) est quant à elle une aide spécifique pour les parents élevant seuls leurs enfants. Elle est versée indépendamment du montant des ressources, mais sous certaines conditions : vivre seul(e), avoir au moins un enfant à charge, et ne pas percevoir de pension alimentaire de la part de l'autre parent (ou bien une pension inférieure au montant de l'ASF).**

**Mais ces aides versées par la CAF ou la MSA sont souvent insuffisantes pour permettre aux familles monoparentales de vivre décemment.**

**Pour combler ces lacunes des politiques publiques, à l'Assemblée nationale, une proposition de loi transpartisane a été construite à partir de milliers de contributions citoyennes. Colombe Brossel, sénatrice PS qui a co-rédigé un rapport sur ce sujet, explique le fil conducteur de cette démarche :**

**« *Les familles monoparentales sont dans l'angle mort des politiques publiques. Nous avons encore trop tendance à en parler d'une manière réductrice et stigmatisante. Cela a notamment été le cas lors des émeutes de l'année dernière [juin 2023] lorsqu'on a accusé les jeunes émeutiers d'être issus de familles monoparentales. […] Ces familles se sentent stigmatisées par le discours politique, dans leur rapport avec les institutions, notamment à l'école, et par leur précarisation économique et sociale.* »**

**Pour améliorer leur statut, la proposition de loi prévoit notamment la création d'une carte famille monoparentale, à l'instar de la carte famille nombreuse ; elle leur donnerait accès à des droits et des services ainsi qu'à des tarifs réduits dans les transports, le logement, les modes de garde en crèche ou en entreprise.**

**Cette proposition de loi novatrice devait être présentée aux députés avant l'été 2024 … mais la dissolution de l'Assemblée Nationale en juin dernier en a différé *sine die* le vote. Espérons que le nouveau gouvernement en place la remettra très vite à l'agenda du Parlement.**

***Source des informations** : Statistiques INSEE – CFTC actualités : https://www.cftc.fr/actualites/familles-monoparentales-pauvrete-francerealite - Sénat : https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppl20-644-expose.html - Centre d'observation de la société : https://www.observationsociete.fr/structures-familiales/personnes-seules/de-plus-en-plus-de-familles-monoparentales-*




* * * * * *

## On n'oublie pas la vie démocratique de l'association :

**Assemblée Générale du Secours Populaire Français**

**comité de Draguignan et de la Dracénie**

**Vendredi 11 octobre 2024 à la Maison des Sports et de la Jeunesse,**

**de 18H à 21H30**

**Ordre du jour : rapport moral, rapport d'activité 2023 (discussion et vote). Budget prévisionnel 2025 (discussion et vote), questions diverses. Apéritif servi en fin d'AG.**

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

***En cas d'absence, vous pouvez donner pouvoir à un autre bénévole.***